



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 9 Avril 2021

Compte-rendu N°10/04/2021

Le 09 Avril 2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M. THIERRY BRUYÈRE-ISNARD, Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

BRUYERE-ISNARD THIERRY, AMBROSINO ERIC, BERNARD JULIEN, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE, SOLIGNAC MICHELLE, RIO JEAN-LUC.

Absents excusés (5) : ANTONIOTTI DANIELE, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, BRUNDO JEAN, DELORME DAVID, MARGOTTON MAGALIE

Procurations (3) : DELORME DAVID à RIO JEAN-LUC, BRUNDO JEAN à THIERRY BRUYÈRE-ISNARD, ANTONIOTTI DANIELE à DUSAUTOIR JOANNE

La séance s'est tenue sans public en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2021
- 3- Intervention de Ludo CHALVET concernant la mise en place d'un TRAIL sur la commune
- 4- Convention de mise à disposition de terrains communaux pour traitement par broyage des végétaux verts
- 5- Modification des statuts du fonctionnement de la piscine la perle d'eau (SMAM)
- 6- Délégation au Centre de Gestion 07 pour passation d'un contrat sur les risques statutaires
- 7- Vote des taux d'impositions des taxes directes locales
- 8- Budget Commune 2021
- 9- Budget Eau et Assainissement 2021
- 10- Budget Médiathèque 2021
- 11- Modification du plan de financement de l'éclairage public (subvention du Parc National des Cévennes)
- 12- Présentation d'un projet 2022 (plantations de pins de Salzman sur parcelles communales)
- 13- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 10 et 3 procurations, le conseil municipal peut siéger valablement.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant le point suivant :

- Présentation par Ludo CHALVET d'un projet de Trail
- Convention avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |



2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 19 mars 2021

Une erreur au début du compte-rendu portant sur le nombre de procuration qui est bien de 4 et pas de 3. C'est bien le nombre de 4 qui a été pris en compte pour les délibérations. Dans le point 7, les tarifs d'eau et d'assainissement sont modifiés à partir du 1er janvier 2021 et non en 2020.

Le compte-rendu ainsi modifié est soumis au vote.

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

3- Intervention de Ludo CHALVET concernant la mise en place d'un TRAIL sur la commune

Ludo Chalvet présente le projet de trail nature qui devrait se dérouler en septembre 2021. Un trail de 15kms avec un dénivelé de 400m. Sans doute dernier dimanche de septembre pour ne pas entrer en compétition avec les autres manifestations. Tarif 1 euro du km. C'est une première manifestation sportive pour faire découvrir les alentours et la commune. Sous l'égide de l'Association Union Sportive de St Paul le Jeune qui a une sérieuse expérience s'appuyant sur un réseau de bénévoles. Les autorisations sont en cours (Préfecture et commune). Une subvention à la commune de Saint Paul le jeune sera demandée (1500 euros). Il y aura certainement des difficultés de stationnement pour 250 participants. Le conseil municipal est d'accord pour ce projet qui permettra de faire rayonner la commune de Saint Paul le Jeune.

4- Convention de mise à disposition de terrains communaux pour traitement par broyage des végétaux verts

Monsieur Le Maire revient sur les échanges qui ont eu lieu au conseil municipal du mois de mars et sur la présentation de Valentin FABRE de son projet de plateforme de compostage. Dans sa proposition il est convenu que cette plateforme permettra aux habitants de venir porter leurs déchets verts. Les végétaux verts seront broyés sur place. M Fabre établira un tarif en fonction du volume déposé. Un service à domicile sera également mis en place pour les habitants ne pouvant pas transporter eux-mêmes les déchets verts.

Pour permettre à M Fabre de mettre en œuvre son projet, Monsieur le Maire propose de signer une convention de prêt des terrains de l'ancienne décharge et cela à titre gratuit pour une année, renouvelable par tacite reconduction. Des devis ont été demandés pour que la plate-forme d'accueil soit nettoyée.

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

5- Vote concernant la modification des statuts du SMAM (fonctionnement de la piscine la perle d'eau)

Monsieur le Maire précise qu'il a été destinataire d'un courrier du président du SMAM (M. BOISSIN) qui fait état des difficultés financières de la piscine "la perle d'eau". En effet, la crise du COVID 19 a perturbé le fonctionnement de la structure puis, engendré sa fermeture au public. Le déficit est en augmentation. Les modifications des statuts porteraient sur deux points :

- Article 8 : Des contributions financières exceptionnelles complémentaires pourraient être appelées par le comité syndical en cours d'exercice.
- Article 9 : Le comptable de service de gestion comptable (SGC) d'Aubenas exerce les fonctions de receveur du syndicat.

Un débat a lieu entre les membres du conseil municipal concernant l'augmentation constante de la participation des communes adhérentes. La modification des statuts permettrait au syndicat d'augmenter de

manière exceptionnelle la contribution des communes. Plusieurs conseillers municipaux souhaitent que ces augmentations ne soient pas systématiques et qu'à chaque fois les conseillers municipaux soient consultés. Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de modification des statuts.

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 8 | 2 | 3 |

6- Délégation au Centre de Gestion 07 pour négocier un contrat sur les risques statutaires

Il s'agit de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise agréée pour couvrir les risques statutaires du personnel.

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

7- Vote des différents taux fonciers bâtis et non bâtis

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation du budget, il a été convenu que les taux du foncier bâti et non bâti ne seraient pas augmentés. D'autres leviers seront activés au cours de cette année afin d'augmenter les recettes de fonctionnement. La revalorisation des bases fiscales du foncier bâti sera mise en œuvre. Il s'agit d'une mesure plus équitable qui tient compte de la valeur exacte du bâti foncier. Monsieur le Maire précise qu'à terme la taxe d'habitation va disparaître.

Il est nécessaire, même si les taux sont maintenus, de les faire adopter à nouveau par le conseil municipal.

Taux foncier bâti : 38.06 %

Taux foncier non bâti : 82.5 %

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

8- Budget Commune 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la préparation des différents budgets, il a rencontré à deux reprises le percepteur afin de définir une ligne de conduite budgétaire pour les 6 années à venir. Il ressort de cette prospective qu'il faut dégager plus d'excédent de fonction au compte administratif afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune. C'est dans cet esprit qu'on était élaboré les 3 budgets qui vont être présentés. Thierry Laurant 1er adjoint complétera si nécessaire par des explications précises sur les différents comptes. Concernant la masse salariale, elle représente environ 50% des dépenses de fonctionnement. Il convient d'être vigilant sur les dépenses de fonctionnement en général. Dans le cadre d'un budget maîtrisé, il est prévu au chapitre 022 (dépense imprévue en fonctionnement) une dépense de 44698,29 euros. Une augmentation de plus de 10 000 euros par rapport à l'année dernière. D'autre part, une dépense pour ordre vers l'investissement de 89 500 euros est également prévue (une augmentation de 10 000 euros par rapport à l'année précédente) Le cumul de ces deux sommes correspond tout juste à l'excédent de fonctionnement reporté en recette au compte 002 (132 816 euros). C'est pour ces raisons que nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement et accroître nos recettes de fonctionnement.

La revalorisation des bases fiscales devrait nous permettre d'accroître les recettes sans augmenter les taux d'impositions mais en prélevant un impôt plus juste, basé sur la vraie valeur fiscale des biens immobiliers. Ce travail sera fait avant cet été. D'autre part, un rééquilibrage de la masse salariale entre le budget général et le budget de l'eau et assainissement a été fait.

Concernant les opérations d'investissement, nous nous concentrons sur les opérations essentielles, à savoir :

- Réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 400 000 euros avec un financement attendu à 80% entre l'Etat, le Conseil Départemental et la Région.

- Remplacement de l'ensemble de l'éclairage public avec une participation commune annuelle de 10 334 euros sur 6 ans. (Sans tenir compte de la subvention exceptionnelle du Parc National des Cévennes).
- Etude de l'aménagement du coeur de village pour un montant provisionné de 18 000 euros
- Mise en place de la signalétique pour un montant de 18 600 euros
- Etude de regroupement des deux écoles (primaire et maternelle) dans un seul bâtiment pour un montant de 2 500 euros.
- Travaux de voirie pour un montant de 20 000 euros
- Travaux sur les bâtiments communaux pour un montant de 19 000 euros

Après discussion avec le conseil municipal, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget 2021

Fonctionnement : **Dépenses : 1 127 000,98 euros**
Recettes : 1 127 000,98 euros

Investissement : **Dépenses : 633 975,02 euros**
Recettes : 633 975,02 euros

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

9- Budget Eau et Assainissement 2021

La même démarche avec le percepteur a été adoptée pour une projection budgétaire sur les 6 ans à venir permettant de dégager un excédent de fonctionnement plus important. Monsieur le Maire rappelle, qu'au dernier conseil municipal, il avait été décidé d'augmenter le prix des abonnements de l'eau et de l'assainissement afin justement d'augmenter l'excédent de fonctionnement en 2021.

Concernant les opérations d'investissement, nous nous concentrons sur les opérations essentielles, à savoir :

- Aménagement d'une plateforme de stockage des boues pour un montant de 15 000 euros
- Mise en conformité sécurité du réservoir de la Brousse pour un montant de 27 600 euros
- Rénovation du réseau d'eau et petite extension du réseau d'assainissement, route de Banne, pour un montant de 235 200 euros, avec une subvention de l'Agence de l'Eau et de l'Etat, de 120 000 euros.
- Amélioration de la qualité de l'eau pour un montant de 30 000 euros.
- Rénovation du réseau d'eau potable au Frigolet pour un montant estimé à 40 000 euros

Après discussion avec le conseil municipal, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget 2021

Fonctionnement : **Dépenses : 357 368,33 euros**
Recettes : 357 368,33 euros

Investissement : **Dépenses : 524 983,49 euros**
Recettes : 524 983,49 euros

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

10-Budget Médiathèque 2021

Un budget annexe qui est centré essentiellement sur des dépenses de fonctionnement. La crise du COVID 19 n'a pas permis de mettre en place toutes les actions culturelles prévues.

Après discussion avec le conseil municipal, Monsieur le maire propose l'adoption du budget 2021

Fonctionnement : Dépenses : 38 500,00 euros

Recettes : 38 500,00 euros

Investissement : Dépenses : 501,98 euros

Recettes : 501,98 euros

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

11-Modification du plan de financement du changement de l'éclairage public

Monsieur le Maire précise que nous pouvons modifier le plan de financement du changement de l'éclairage public. Un dossier de demande de subventions auprès du Parc National des Cévennes nous le permet.

Coût estimatif des travaux : 130 000 euros HT

Financement Parc National des Cévennes : 59 889 euros HT

Reste à charge commune : 70 011 euros HT

Financement SDE07 : 35 006 euros HT

Reste à réaliser : 35 105 euros HT étalés sur 6 ans soit **5 851 euros HT par an à inscrire au budget**

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

12- Convention avec l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants

Afin de lutter contre la prolifération des chats errants, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'association « 30 millions d'amis ». Cette convention nous permettra de stériliser en moyenne 15 chats sur l'année, avec une pris en charge à 50 % par l'association. Montant estimé des dépenses pour la commune : 525 euros

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

14- Présentation d'un projet 2022 (plantations de pins de Salzman sur parcelles communales)

Mme Margotton devait présenter ce dossier mais suite à une absence imprévue Monsieur le Maire donne quelques précisions. Il est important de délibérer car les demandes de subventions doivent être faites avant le 30 avril 2021.

Il s'agit d'un projet qui serait mis en œuvre en 2022. Il consiste en une plantation de pins de Salzman sur les terrains communaux de Saint Paul le Jeune et de Banne.

Montant des travaux de 43 500 euros pour Saint Paul le Jeune et de 17 700 euros pour Banne, avec une subvention demandée de 85%. Une approche intéressante : le débardage se fera à cheval !

| Contre | Abstention | Pour |
|--------|------------|------|
| 0 | 0 | 13 |

15- Informations diverses :

– Un point sur le CCAS :

Monsieur le Maire précise qu'au cours de la dernière réunion du CCAS, il a été évoqué la nécessité de travailler plus en direction des jeunes et de les associer à une démarche de réalisation d'un projet qui pourrait leur tenir à cœur. D'autre part, nous avons également évoqué la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. L'idée de recruter un service civique pour animer cette concertation avec les jeunes paraît être une nécessité. Après discussion, cette possibilité de recruter un service civique pourrait être élargi à d'autres missions comme l'atlas de la biodiversité mais aussi l'accompagnement du développement d'une agriculture de proximité.

– Un point sur le SPANC :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service mis en œuvre par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes. Ce service a pour mission de contrôler les assainissements autonomes (fosse septique et épandage) des maisons non raccordées au "tout à l'égout". Sur la commune les contrôles vont bientôt débuter. Les habitants seront avertis par courrier.

– Un point sur les poteaux incendie :

Les poteaux incendie seront vérifiés très prochainement par une société spécialisée. Il s'agit de mesurer le débit pour la protection incendie. Des contrôles sont susceptibles de perturber le réseau d'eau potable (turbidité, baisse de pression...)

– Un point sur la distribution postale :

Il semble que le centre de tri a décidé de ne distribuer que le courrier avec le numéro d'adressage. L'adressage de la commune a été réalisé depuis maintenant 2 ans ; Les habitants auraient dû avertir l'ensemble de leurs correspondants. Monsieur le Maire a appelé le Responsable du centre de tri afin qu'il accorde un délai supplémentaire. Il est encore temps pour les habitants d'avertir leurs correspondants. Si besoin, de nouveaux certificats d'adressage sont disponibles en mairie.

– Un point sur le débroussaillage obligatoire :

La période propice à l'incendie est de retour ; Il est nécessaire d'avertir les habitants de la réglementation en vigueur. En Zone Urbaine, le débroussaillage est obligatoire, qu'il y ait une construction ou pas sur le terrain. En Zone Naturelle, le débroussaillage est obligatoire, 50 mètres autour des maisons existantes ; Cette distance de 50 mètres peut obliger le propriétaire à débroussailler en dehors de sa propriété.

Eric Ambrosino, conseiller municipal, rappelle que des ferrailles en bordure du stade sont dangereuses et qu'il faudrait les enlever rapidement. Monsieur le Maire précise que cela sera fait rapidement.

– Un point sur le carrefour des champs à Sauvas.

Une étude quant à la dangerosité du carrefour est ouverte.

Fin de la séance 21h30.



Le Maire

Thierry Bruyere-Isnard



Le secrétaire de séance

Thierry Laurant

